



DELIBERATION N° 10 BUREAU DU CASDIS SÉANCE DU 12 FEVRIER 2025

Numéro enregistrement Préfecture : DB20250212-10

CREATIONS DE POSTES

Sur convocation du 1^{er} février 2025, les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis mercredi 12 février 2025 à 14h, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

Etaient Présents :

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Fausto ARAQUE, Madame Véronique CHASSAIN

Assistaient également :

Monsieur Denis CHOPIN, Madame Marie Ange MAGRE, Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Madame MACHADO ALVES Christine

Etait excusés :

Madame Anne LAPORTERIE, Colonel Patrick MAGRY, Monsieur Christian PONS

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° DC-20210713-5 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du bureau du CASDIS

Vu la délibération n° DC-20240925-1 du 25 septembre 2024 relative aux délégations accordées au bureau par le CASDIS

Considérant que la création ou la suppression des emplois relevait jusqu'ici, au sein du SDIS46, du CASDIS ; à ce titre, le CASDIS, par délibération n°14A du 14/10/2022 a délibéré pour définir l'organigramme et la cartographie des emplois du SDIS46.

Par délibération n°DC20240925-1 du CASDIS du 25/9/2024, le CASDIS a ajouté aux délégations données au bureau du CASDIS, la compétence de créer et de supprimer les emplois permanents au sein du SDIS46 dans les limites de la cartographie des emplois permanents arrêtées par le CASDIS et dans le respect des lignes directrices de gestion et sur proposition du Directeur Départemental. Ces nominations ne peuvent intervenir qu'après création des postes correspondants par le bureau du CASDIS.

CREATIONS DE POSTES :**FILIERE SAPEURS-POMPIERS**

- **Création d'un poste de lieutenant de 1^oclasse**

Dans le cadre d'une procédure de recrutement en cours pour un poste de gestionnaire prévention vacant, il est proposé **la création d'un poste de lieutenant de 1^oclasse**, à temps complet, au titre de l'année 2025.

FILIERE TECHNIQUE

- **Création d'un poste de technicien principal de 1^oclasse**

Dans le cadre d'un déroulement de carrière, il est proposé **la création d'un poste de technicien principal de 1^oclasse**, à temps complet, au titre de l'année 2025.

Par conséquent, les membres du bureau autorisent, après en avoir délibérés, la modification du tableau des effectifs, au titre de l'année 2025, comme suit :

Créations de postes					
Au titre de l'année 2025					
Filière	Grade	Affectation	Temps complet ou on complet (C/NC)	Nbre postes	Date effet
Sapeur-Pompier	Lieutenant 1 ^o C	GACR	C	1	01/03/2025
Technique	Technicien P1 ^o C	GTL	C	1	01/01/2025

Détail du vote :

Présents : 03
 Votants : 03
 Pour : 03
 Contre : 00
 Abstention : 00

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Cahors, le 12 février 2025

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
 d'Incendie et de Secours du Lot**



Monsieur Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>